

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE
Part mail tous les jours... 7:15 a.m.
Express tous les jours... 8:15 p.m.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE
No 1 limited... 8:45 a.m.
No 3 Pan American special... 10:55 p.m.

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE
No 3 Chicago limited... 8:15 p.m.
No 33 local mail... 10:55 p.m.

THE YAKO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE
Vicksburg express... 5:50 p.m.
Bayou Sara Accommodation... 9:40 a.m.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE
Local... 11:10 a.m.
O. and Houston... 5:15 p.m.

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE
Fort Worth and Hot Springs express... 7:30 a.m.

NEW ORLEANS, PORT JACOBSON AND GRAND ISLE.

ARRIVEE
Alger Dimanche seulement... 7:30 p.m.

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE
De Balair et Shell Beach... 9:10 a.m.

INCORPORÉE EN 1856.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL.

Capital... 1,000,000
Reserve... 1,200,000

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Capital... 1,000,000
Reserve... 1,200,000

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 15 AOUT 1905.
Grand Isle et Bayou Sara... 7:30 a.m.

LA PLUS COURTE LIGNE A DEVOIR.

LA LIGNE LA PLUS DIRECTE POUR LA CALIFORNIE.



DALLAS ET FT. WORTH SANS CHANGEMENT.

BUREAU DES BILLETS.
307 rue St-Charles.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

A. Labarre et E. Barre.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

E. M. Delury vs J. Joseph et Mlle E. G.
PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Nevil A. Pouch.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

CHARTRE.

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

MUN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Qu'il soit au que le questionnaire joint au présent avis...

ARTICLE I.

Le nom de la corporation sera 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera à la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les objets et buts pour lesquels est fondée cette corporation...

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation sera de cent mille dollars.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, changé ou annulé.

ARTICLE VI.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VIII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

CHARTRE.

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

MUN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Qu'il soit au que le questionnaire joint au présent avis...

ARTICLE I.

Le nom de la corporation sera 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera à la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les objets et buts pour lesquels est fondée cette corporation...

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation sera de cent mille dollars.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, changé ou annulé.

ARTICLE VI.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VIII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

CHARTRE.

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

MUN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Qu'il soit au que le questionnaire joint au présent avis...

ARTICLE I.

Le nom de la corporation sera 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera à la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les objets et buts pour lesquels est fondée cette corporation...

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation sera de cent mille dollars.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, changé ou annulé.

ARTICLE VI.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VIII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

CHARTRE.

De la compagnie dite:

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

MUN 1905.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Qu'il soit au que le questionnaire joint au présent avis...

ARTICLE I.

Le nom de la corporation sera 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera à la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les objets et buts pour lesquels est fondée cette corporation...

ARTICLE IV.

Le stock capital de la dite corporation sera de cent mille dollars.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, changé ou annulé.

ARTICLE VI.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

ARTICLE VIII.

Les actions de ladite corporation seront divisées en actions de dix dollars.

C. LAZARD & CO., L'rd. LES ANCIENS ET POPULAIRES MAROISONS DE VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la beauté dans leurs transactions commerciales.

PORTEZ-MOI CETTE ANNONCE et je vous vendrai n'importe lequel des articles de mon stock au prix coûtant.

A. M. HILL, 635 rue du Canal. Diamants, Montres, Argenterie, Verre Taillé et Joaillerie en Or.

F. A. BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER. 313 RUE ROYALE.

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage. WM. FRANTZ & CO., JOAILLIERS.

L'ABEILLE - DE LA - Nlle-Orléans. CUMBERLAND TELEPHONE 2096-21. Image of a man in a top hat holding a sign.

ROYAL BAKING POWDER. Image of a tin of Royal Baking Powder.